

La création de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) approuvée par le CA du Cnam

Le 12 décembre 2019, le conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers a approuvé, en séance plénière, le projet de création de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC). Cette nouvelle structure, intégrée au Cnam, aura pour mission la formation initiale et continue, ainsi que la recherche dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire.

L'INSEAC sera implanté à Guingamp, dans les bâtiments de l'ancienne prison classée monument historique, actuellement en cours de réhabilitation. Sa gouvernance sera assurée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le ministère de la Culture, le Cnam, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, Guingamp-Paimpol Agglomération, la ville de Guingamp et l'association gestionnaire du Cnam en Bretagne.

Destiné à devenir un campus d'excellence, l'INSEAC aura pour vocation de structurer la politique nationale de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Depuis son implantation en Bretagne, région pilote de l'objectif 100% EAC, et avec le soutien de l'ensemble des collectivités territoriales, l'institut pourra s'appuyer sur le réseau des 250 centres du Cnam sur l'ensemble du territoire.

Sa principale mission sera de concevoir et dispenser une offre de formation professionnelle supérieure certifiante à partir des référentiels de l'EAC, en lien avec les acteurs professionnels. Les enseignants seront intégrés à l'équipe pédagogique nationale EPN 16 « Innovation ».

Les formations délivrées, en phase avec les opportunités offertes par la loi sur la formation professionnelle (blocs de compétences, VAE...) s'adresseront à un large panel d'auditeurs, notamment les étudiants en licence, master, DN-MADE, écoles d'art, mais aussi les professeurs des écoles, les animateurs des collectivités territoriales et du monde associatif, les médiateurs culturels des institutions culturelles, ainsi que les artistes.

Afin de développer des recherches autour des pratiques innovantes, les chercheurs de l'INSEAC pourront travailler en étroite collaboration avec les laboratoires de recherche du Cnam, en particulier le Laboratoire interdisciplinaire de recherche en sciences de l'action (Lirsa) ainsi que le laboratoire Histoire des techno-sciences en société (HTSS). L'institut accompagnera également la création d'une chaire du Cnam « EAC, arts et techniques du public » qui aura pour vocation d'animer un réseau national et international dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

[Téléchargez le communiqué de presse INSEAC](#)





12 décembre 2019

Guingamp